

# Table des matières

<b>Avant-propos</b>	7
Patrick PIRET	
<b>La sanction de la déchéance du droit de conduire</b>	11
François DEFAYS et Pierre LOTHE	
Introduction	11
I. Les différents types de permis	12
A. Le permis « moto »	12
B. Le permis « voiture »	12
C. Le permis « camion »	13
D. Le permis « car »	13
E. Le permis G (permis engins agricoles)	13
II. Le retrait immédiat du permis de conduire	14
A. Le retrait immédiat	14
B. L'interdiction temporaire de conduire	16
III. La déchéance du droit de conduire	17
A. La nature de la déchéance du droit de conduire : peine accessoire et mesure de sûreté	17
1. La déchéance comme peine accessoire	17
2. La déchéance comme peine de sûreté	18
B. La déchéance facultative ou obligatoire	19
1. La déchéance facultative	19
2. La déchéance obligatoire	20
C. L'aménagement de la déchéance	20
1. Aménagement dans le temps	21
2. Déchéance limitée	21
D. La déchéance avec conditions de réintégration	21
1. Examens facultatifs	21
2. Examens obligatoires	22
3. Conséquences particulières des examens	24

4. Examens limités à certaines catégories de véhicules	24
E. L'exécution de la déchéance - Le permis de conduire limité	25
F. La récidive – Aggravation	26
G. Le cas particulier de l'éthylotest antidémarrage	28
1. L'éthylotest antidémarrage facultatif	29
2. L'éthylotest antidémarrage obligatoire	30
3. L'éthylotest antidémarrage et la déchéance du droit de conduire	30
Conclusion	33

**La voiture et le droit pénal : quelques infractions dont le véhicule est l'objet** 35

Véronique LAFARQUE

I. À titre préliminaire	35
II. L'abus de confiance	35
A. Définition	36
B. Éléments constitutifs	36
1. Un transfert préalable de la possession	36
2. Une remise précaire de la possession	38
3. Un objet mobilier protégé par la loi	39
4. Un détournement ou une dissipation	39
5. Une intention frauduleuse	40
C. Moment de l'infraction	41
D. Répression	42
III. L'escroquerie	42
A. Définition	43
B. Éléments constitutifs	44
1. L'intention de s'approprier une chose appartenant à autrui	44
2. La remise ou la délivrance de fonds, meubles, obligations, quittance ou décharge	44
3. Le recours à des moyens frauduleux	45
C. Moment de l'infraction	48
D. Répression	48

<b>Le car-jacking</b>	49
Sandra BERBUTO et Jean-Christophe BOUCHOMS	
Introduction	49
I. Définition du car-jacking	50
II. Circonstances aggravantes	54
III. Correctionnalisation	57
IV. Participation aux vols à l'aide de violences ou menaces	57
V. Jurisprudence relative au car-jacking	61
VI. Car-jacking et home-jacking : deux faces d'une même pièce	62
VII. Recel	65
VIII. Saisie et confiscation	66
Conclusion	69
<b>La voiture, une arme par destination</b>	71
Sandra BERBUTO et Jean-Christophe BOUCHOMS	
Introduction	71
I. Définition d'arme par destination	71
II. Que recouvre la notion de voiture ?	73
III. Lorsque la voiture devient une arme par destination : exemples jurisprudentiels	74
IV. La voiture, élément constitutif de l'infraction	78
V. La voiture, circonstance aggravante	80
VI. Autres cas de figure dans lesquels la voiture peut jouer un rôle prépondérant	85
VII. Question connexe : la confiscation de la voiture	86
Conclusion	88
<b>La car policy</b>	91
Lydia FERREIRA et Pierre VANHAVERBEKE	
Introduction	91
I. Les principes régissant la rédaction d'une <i>car policy</i>	91
A. Objet et nature de la <i>car policy</i>	91
B. Intérêt de la <i>car policy</i>	92
C. Limites juridiques	93

1.	Interdiction de modifier de façon substantielle un élément essentiel du contrat de travail	93
2.	Interdiction d'alourdir les obligations du travailleur	95
D.	Électrification de la flotte automobile	96
II.	Les clauses de la <i>car policy</i>	96
A.	Les clauses générales	97
1.	Usage professionnel <i>vs</i> usage privé	97
2.	Intervenants	98
3.	État des lieux	98
4.	Durée de la mise à disposition	98
B.	Les clauses relatives au budget, au choix du véhicule et aux catégories de fonction	98
1.	Catégories de véhicule	98
2.	Intervention financière du travailleur	99
3.	Dépassement de budget	100
C.	Les clauses relatives aux droits et obligations du conducteur	100
1.	Personnes autorisées à conduire	100
2.	Obligations du travailleur	101
3.	Déplacements à l'étranger	101
D.	Les clauses relatives aux frais à charge du travailleur	101
1.	Frais de nettoyage du véhicule	101
2.	Amendes	102
E.	Les clauses relatives à la responsabilité du travailleur et aux assurances	102
1.	Étendue de la responsabilité et de la couverture d'assurance	102
2.	Franchise	103
3.	Liste des fautes lourdes	104
4.	Formalités administratives	105
F.	Les clauses relatives à la carte de carburant	105
G.	Les clauses relatives au système de géolocalisation	106
H.	Les clauses spécifiques à la voiture électrique	107
1.	La recharge du véhicule	108
2.	Les frais de consommation d'électricité	109
III.	La <i>car policy</i> en cas de suspension ou après la fin du contrat de travail	109

A.	La suspension du contrat de travail	110
1.	En cas d'usage du véhicule à des fins professionnelles	110
2.	En cas d'usage privé et professionnel	110
B.	La réduction des prestations de travail	111
C.	La fin du contrat de travail	111
	Conclusion	112

## **Les principaux impacts sociaux pour l'employeur de l'octroi de voitures de société aux salariés** 113

Niels DONABERGER et Pierre NILLES

	Introduction	113
I.	La voiture de société et le droit de la sécurité sociale	114
A.	Appréhension du concept de voiture par le droit de la sécurité sociale	114
B.	Cotisation de solidarité	115
1.	Le fait générateur du traitement social : « usage autre que strictement professionnel »	115
2.	La présomption légale de l'« usage autre que strictement professionnel »	116
3.	L'exception du transport collectif	117
C.	Montant de la cotisation de solidarité	118
1.	Jusqu'au 30 juin 2023	118
2.	À partir du 1 <sup>er</sup> juillet 2023	119
D.	Sanctions	121
E.	Mise à disposition d'une voiture de société après la fin du contrat de travail	122
II.	La voiture de société en droit du travail	123
A.	Lors de la conclusion du contrat de travail	123
B.	Pendant l'exécution du contrat de travail	123
1.	L'employeur peut-il retirer la mise à disposition d'une voiture de société ou modifier le type de voiture ?	123
2.	La reprise de la voiture pendant une période de suspension du contrat	125
3.	Question incidente : le respect du droit à la vie privée du travailleur	127
C.	Lors de la rupture du contrat de travail	128

1.	Le travailleur preste un préavis	128
2.	Le travailleur reçoit une indemnité compensatoire de préavis	128
3.	Le travailleur est licencié pour motif grave	132
D.	La voiture après la fin du contrat de travail	132
1.	La mise à disposition de la voiture après la fin du contrat	132
2.	La reprise du <i>leasing</i> à la fin du contrat	134
3.	Le rachat de la voiture	135
	Conclusion	135

**Responsabilités civile et pénale de l'employeur et du travailleur en cas d'utilisation d'un véhicule** 137

Carole ASSAF et Rodrigue CAPART

I.	Responsabilité civile	137
A.	Dans le cadre de l'exécution du contrat de travail – L'immunité (partielle) de responsabilité	139
1.	Les fautes exclusives d'immunité	141
2.	Le caractère impératif de l'article 18	145
3.	La présomption irréfragable de responsabilité du commettant	146
4.	L'utilisation du véhicule personnel du travailleur dans l'exécution du contrat de travail	148
5.	Les modalités d'indemnisation et de remboursement	150
B.	En dehors de l'exécution du contrat de travail – Le droit commun de la responsabilité	151
1.	Déplacements privés et chemin du travail	151
2.	Modalités d'indemnisation et de remboursement	154
C.	L'hypothèse de l'accident du travail	155
D.	La restitution du véhicule à la fin du contrat de travail	156
E.	En pratique – Les assurances automobile contractées par l'employeur	160
II.	Responsabilité pénale	163
A.	Absence d'immunité de responsabilité	163
B.	Responsabilité civile de l'employeur pour le paiement des amendes de roulage	163

<b>Aspects de droit commercial : la vente du véhicule</b>	167
Guillaume RUE	
Introduction	167
I. Le contrat de vente de véhicule entre un professionnel et un consommateur	167
A. Obligation d'établir un contrat	167
B. Mentions obligatoires	168
C. Conditions de vente	170
D. Sanctions	172
II. Les garanties	172
A. La garantie légale des biens de consommation	172
1. Champ d'application	172
2. Le responsable de la garantie	174
3. Le délai de la garantie	174
4. Les conditions de mise en œuvre	175
5. Les remèdes	177
B. La garantie commerciale	178
C. Les vices cachés	179
<b>Aspects de droit commercial : le financement du véhicule</b>	181
Virginie SCHOONHEYT	
Introduction	181
I. Types de financement	181
II. Réglementation	182
A. L'emprunt bancaire	183
1. Le client est consommateur : crédit à la consommation	183
2. Le client est une entreprise : crédit aux entreprises	183
B. Le <i>leasing</i> financier	183
1. <i>Leasing</i> au consommateur : le crédit-bail	184
2. <i>Leasing</i> à l'entreprise : la location-financement	184
III. Formation du contrat	188
A. Crédit à la consommation : emprunt et crédit-bail	188
1. Formalisme contractuel : le crédit à la consommation est un contrat solennel	188
2. Droit de rétractation	190
ANTHEMIS	273

3.	Devoirs du prêteur	191
B.	Crédit aux entreprises : emprunt et <i>leasing</i>	192
1.	L'emprunt bancaire	192
2.	Le <i>leasing</i>	193
IV.	Exécution du contrat	194
A.	Droits et obligations de la société de <i>leasing</i>	194
1.	Droit de propriété	194
2.	Droit de suite	194
3.	Obligation d'acheter et obligation de délivrer	195
4.	Obligation de garantie	195
B.	Droits et obligations du locataire	196
1.	Droit d'usage	196
2.	Obligation d'assurance	196
3.	Obligation d'entretien et de réparation	197
4.	Obligation de paiement des loyers, impôts et taxes	197
V.	Fin du contrat	198
A.	Échéance du terme et vente par la société de <i>leasing</i>	198
B.	Perte du bien financé	199
C.	Faillite ou réorganisation judiciaire du locataire	200
1.	Faillite du <i>lessee</i>	200
2.	Réorganisation judiciaire du <i>lessee</i>	202
D.	Manquements du locataire	203
	Conclusion	204
	<b>La fiscalité des voitures</b>	205
	Jonathan PICAVET	
	Introduction	205
I.	La déduction des frais de voiture	206
A.	La déduction des frais de voiture pour les déplacements domicile-lieu de travail	206
B.	La déduction des frais de voiture pour les déplacements professionnels	210
1.	Régime fiscal applicable depuis l'exercice d'imposition 2021	211
2.	Régime fiscal applicable depuis l'entrée en vigueur de la loi du 25 novembre 2021 organisant le verdissement fiscal et social de la mobilité	214

C.	La mise à disposition d'un véhicule de société	218
1.	La fiscalité de l'employeur	218
2.	La fiscalité du bénéficiaire	219
II.	Le budget mobilité : une alternative à la voiture de société ?	227
A.	Principe	227
B.	Procédure	228
C.	Conditions	228
D.	Montant du budget	228
E.	Utilisation	230
1.	Premier pilier	230
2.	Deuxième pilier	231
3.	Troisième pilier	234
F.	Régime fiscal et social	234
G.	Fin du régime	235
III.	La fiscalité de certains modes alternatifs de déplacement	235
A.	Les déplacements à pied	235
B.	Les déplacements à vélo	236
C.	Les déplacements en tricycle, quadricycle, trottinette, <i>segway</i> , etc.	236

### **La voiture et le droit de l'énergie : l'intégration des véhicules électriques dans le marché de l'électricité** 239

Quentin PEIFFER

I.	Quelques considérations introductives	239
II.	L'organisation du marché de l'électricité	243
A.	Les acteurs du marché de l'électricité	243
B.	Les contraintes techniques	245
C.	Le compteur intelligent	249
D.	Les moyens de préserver la sécurité d'approvisionnement	252
E.	Les règles relatives à l'organisation du marché	254
III.	Le déploiement de points de recharge ouverts au public	256
A.	Généralités	256
B.	En Région wallonne	256
C.	En Région de Bruxelles-Capitale	258
IV.	Les défis liés à l'arrivée des véhicules électriques	259

A. La prise de conscience citoyenne	260
B. Le tarif social	261
C. L'aménagement des immeubles et des parkings	261
D. La sécurité	263
E. La fiscalité	264
Conclusion	264